



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DU CALVADOS
SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Séance du Mardi 24 Février 2026

AFFAIRES GENERALES

Filière Technique

**Suppression du poste de Directeur Adjoint, Création d'un poste de Technicien(ne) suivi réglementaire et modifications de trois postes existants
Délibération n°11/2026**

Date de convocation des Délégués Syndicaux	17 février 2026
Date d'affichage	17 février 2026
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	49
Nombre de Délégués en exercice	49
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	33
Nombre de Procurations	01

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre février à 18h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs **ALLEGRE** Gilles **BASYN** Dirk, **BENOIST** Bernard, **BESSIN** Irène, **BROGNIART** Frédéric, **CATHERINE** Pascal, **CHANU** Hervé, **CHENEL** Fernand, **DEBROIZE** Pascal, **DECLOMESNIL** Alain, **DESMOTTES** Nicole, **DROULLON** Joël, **DUFLOT** Alain, **DUVAUX** Maryse, **FAUDET** Olivier, **FERGANT** Françoise, **GALLIER** Pierre-Henri, **GUETTIER** Mickaël, **HERBERT** Jean-Luc, **HERMON** Francis, **HEUDE** Valérie, **JUS** Éric, **LAFOSSE** Jean-Marc, **LECHERBONNIER** Alain, **LEFRANCOIS** Denis, **LELARGE** Michel, **MALOISEL** Gilles, **MAROT DECAEN** Michel, **MURIER** Jean-Pierre, **RAVENEL** Georges, **ROBBES** Martine, **ROSSI** Annie et **RUALT** Jean-Claude.

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs, **ARNAUD** Christine, **GOETHALS** Corentin, **GOSSMANN** Patrick, **LETELLIER** Nadine et **VELANY** Guy.

Etaient absents : Mesdames et Messieurs, **BAZIN** Lucien, **BRISON-VALOGNES** Coraline, **COUPEAUX** Alain, **COURTEILLE** Jacques, **ENGUEHARD** Samuel, **HAMEL** Serge, **LENOBLE** Angélique, **LEVERT** Joël, **MARTIN** Eric, **SILLERE** Michel et **WIELGOSIK** Frédéric.

Procuration : de Madame **ARNAUD** Christine à Monsieur **JUS** Éric.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

La séance a été déclarée ouverte à 18h09.

Madame **ROSSI** Annie a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président du Syndicat des Eaux du Bocage Virois expose les faits et les propositions suivants :

1- Suppression du poste de Directeur Adjoint au 1^{er} mars 2026

Par délibération n°05/2024 du 11/01/2024, le poste suivant a été créé :

FILIERE TECHNIQUE					
DATE CREATION POSTE	Intitulé du Poste	Groupe Convention collective IDCC 2147	Equivalent temps plein ETP	TEMPS COMPLET Ou TEMPS PARTIELS	Emploi pourvu
11/01/2024	Directeur Adjoint	VI	1	Temps complet	OUI

Le Directeur Adjoint a quitté définitivement son poste le 09 janvier dernier.

Il n'a pas été à ce jour remplacé.

Le service d'encadrement avait été réorganisé de manière plus classique avec la Directrice et des Responsables par service pour compenser les absences du Directeur Adjoint de ces derniers mois.

La nécessité du service ne justifie plus le maintien de ce poste.

Le Comité Social et Economique faisant office au sein du Syndicat de Comité Technique a été consulté le 03 février 2026 sur la suppression de ce poste à la date du 1^{er} mars et a donné un avis favorable.

Il est donc proposé aux conseillers syndicaux de supprimer ce poste à compter du 01 mars 2026.

2- Création d'un poste de Technicien(ne) suivi réglementaire

De nombreuses obligations réglementaires s'imposent au Syndicat parmi lesquelles la mise en place et le suivi d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau, le suivi et l'animation des Aires d'Alimentation de Captages, le suivi des déversements non domestiques au réseau d'assainissement, l'autosurveillance des systèmes d'assainissement.

Ces différentes missions nécessitent l'ouverture d'un poste de Technicien(ne) en suivi règlementaire, à temps complet de droit privé, à compter du 1^{er} mars 2026.

Aujourd'hui ces tâches sont réalisées par une personne du service mais pour partie seulement (mi-temps) puisqu'elle travaille également à mi-temps sur le service SPANC. Les obligations réglementaires sont de plus en plus nombreuses et le temps imparti ne suffit plus d'où la nécessité de créer ce poste à temps plein. Il est rappelé également qu'il a été précédemment décidé de créer un poste à temps plein sur le Service SPANC, ce dernier ne sera donc pas perdant en termes de personnel (mi-temps compensé par un temps plein).

Il est précisé que cette création de poste n'a aucun rapport avec le fait de la suppression du poste de Directeur Adjoint.



Il est donc proposé de créer le poste suivant à la date du 01 mars 2026 :

FILIERE TECHNIQUE			
Intitulé du Poste	Groupe Convention collective IDCC 2147	Equivalent temps plein ETP	TEMPS COMPLET / PARTIEL
Technicien suivi réglementaire	IV	1	Temps complet

Il est ajouté :

- Que ce poste de droit privé peut être pourvu par la mise à disposition de personnel de droit public ou par la voie de détachement d'un fonctionnaire.
- Que le Comité Social et Economique faisant office au sein du Syndicat de Comité Technique a été consulté le 03 février 2026 sur la création de ce poste à la date du 1^{er} mars et a donné un avis favorable.

3- Modifications de trois Postes

Avec les derniers mouvements de personnel de la filière technique nous avons dû procéder à une réorganisation des services pour répartir les missions des absents et des postes vacants aux personnels en poste.

Cette dernière restructuration d'une partie des services de la filière technique justifie l'évolution des postes et des responsabilités des agents qui les occupent de la manière suivante :

FILIERE TECHNIQUE					
DATE CREATION DU POSTE	Intitulé actuel du Poste	Groupe actuel Convention collective IDCC 2147	TEMPS COMPLET / PARTIEL	Nouvel intitulé du Poste	Nouveau Groupe IDCC 2147
11/01/2024	Responsable Technique Eau et Assainissement	V	Temps complet	Responsable Service Exploitation Réseaux	V
11/01/2024	Responsable Equipes Exploitation Réseaux Eau Potable	IV	Temps complet	Adjoint au responsable Service Exploitation Réseaux	V
12/06/2024	Dessinateur	III	Temps complet	Agent Bureau d'études	II

Le Comité Social et Economique faisant office au sein du Syndicat de Comité Technique a été consulté le 03 février 2026 sur l'ensemble de ces modifications et a donné un avis favorable.

Il est proposé aux conseillers syndicaux de valider l'ensemble des modifications des postes présentées dans le tableau ci-dessous à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération.

Au vu de ce qui précède, après délibération, à **l'unanimité des présents**, les conseillers syndicaux :

- **SUPPRIMER** à compter du 01 mars 2026 le poste de « Directeur Adjoint », emploi de droit privé de la filière Technique du groupe VI de la convention collective IDCC 2147, à temps complet qui avait été créé par délibération numéro 05/2024 du 11 janvier 2024 ;
- **CREER** à compter du 01 mars 2026 le poste de « Technicien(ne) suivi réglementaire », emploi de droit privé de la filière Technique du groupe IV de la convention collective IDCC 2147, à temps complet ;
- **MODIFIER**, à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente délibération les postes de droit privé de la filière technique de la manière suivante :


FILIERE TECHNIQUE					
DATE CREATION DU POSTE	Intitulé actuel du Poste	Groupe actuel Convention collective IDCC 2147	TEMPS COMPLET / PARTIEL	Nouvel intitulé du Poste	Nouveau Groupe IDCC 2147
11/01/2024	Responsable Technique Eau et Assainissement	V	Temps complet	Responsable Service Exploitation Réseaux	V
11/01/2024	Responsable Equipes Exploitation Réseaux Eau Potable	IV	Temps complet	Adjoint au responsable Service Exploitation Réseaux	V
12/06/2024	Dessinateur	III	Temps complet	Agent Bureau d'études	II

- **PRECISENT** que le tableau des effectifs sera mis à jour en tenant compte de l'ensemble des décisions qui viennent d'être prises et sera annexé aux présentes.
- **AUTORISENT** Monsieur le Président du Syndicat des Eaux du Bocage Virois à signer tout document utile en vue de l'application de ces dispositions, avenants aux contrats de travail par exemple.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

*Le PRESIDENT
du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS,
Francis HERMON*



HERMON